



République Française
Département de la Moselle

PROCES-VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le huit octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le deux octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ

Etaient excusés : Michel HERGAT, Rachel ZIROVNIK, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



1. Objet : Scénographie extérieure et intérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande - Attribution du lot n° 1 - Mobilier muséographique

Vu les articles L. 1111-5, L. 2124-2, R. 2122-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La CCCE a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la réalisation de la scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande, en 4 lots.

Conformément à la décision du Bureau communautaire n° 3 du 21 mai 2024, 3 lots ont été attribués :

- Lot n° 2 « Impressions graphiques » avec INOVAL SIGNALETIQUE à 67200 STRASBOURG pour un montant de 58 267,80 € H.T. ;
- Lot n° 3 « Maquettes et facsimilés » avec le groupement conjoint SARL MATERIA WORKSHOP / COUP DE POUCE 49 à 49000 ANGERS pour un montant de 57 200,00 € H.T. ;
- Lot n° 4 « Electricité, multimédia » avec le groupement conjoint OPIXIDO / VIDELIO à 75003 PARIS pour un montant de 1 160 746,33 € H.T..

Le lot n° 1 « Mobilier muséographique », n'ayant fait l'objet d'aucune offre, a été déclaré infructueux.

Or, conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsqu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées. Ainsi, la CCCE a relancé le marché sans publicité ni mise en concurrence.

L'offre économiquement la plus avantageuse a finalement été proposée par l'entreprise Meubles LAGRANGE à 54300 MONCEL-LES-LUNEVILLE, pour un montant hors options de 550 793,00 € H.T. et un montant options incluses de 578 468 € H.T..

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation du lot n° 1 - Mobilier muséographique - du marché de scénographie extérieure et intérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande avec l'entreprise suivante : Meubles LAGRANGE à 54300 MONCEL-LES-LUNEVILLE, pour un montant hors options de 550 793,00 € H.T. et un montant options incluses de 578 468 € H.T.,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

La séance s'achève à 18 h 25.

Le Président,
Michel PAQUET



Bureau communautaire
Publication sur le site de la CCCE : 23 OCT. 2024